



N°: 120/RH/DAF/2023

13 AVR. 2023

NOTE RELATIVE AUX PREVISIONS D'AVANCEMENTS DE GRADE DU PERSONNEL DE L'ANAM AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Au titre de l'exercice 2023, les avancements prévisionnels de grade par EAP intéressants le personnel statutaire de l'ANAM se présentent conformément au tableau suivant :

⚡ Les cadres éligibles à l'avancement de grade par EAP sont :

Catégorie	Intéressés éligibles	Grade Actuel	Date d'éligibilité au poste supérieur	Grade Cible	Date prévisionnelle des EAP
Techniciens*	Mme Hanane ERRACHIDI	Technicien 2 ^{ème} Grade	18/04/2023	Technicien 1 ^{er} Grade	<u>14/06/2023</u>
	M. Redouane BENBIGA	Technicien 3 ^{ème} Grade	22/12/2020	Technicien 2 ^{ème} Grade	
	Mme Lamyae FTOUH		22/12/2020		
	M. Adile EL MAJDOUBI		21/11/2022		
Proposition de Monsieur le Directeur Administratif et Financier	Constitution des commissions d'examen et établissement des décisions y afférentes pour l'organisation des examens dans les dates proposées.				
Appréciation de Monsieur le Directeur Général	<p>Agence Nationale de l'Assurance Maladie Le Directeur Général Dr. Khalid LAHLOU</p>				

(*) Pour les avancements de grade par EAP, il est également applicable le principe du quota de 14% conformément au décret n° 2.22.611 du 10 Safar 1444 (7 Septembre 2022) modifiant le décret n°2.04.403 du 02 Décembre 2005 fixant les conditions d'avancements dans le grade.